

RÈGLEMENT 01-277-38

RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT D'URBANISME DE
L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-
MONT-ROYAL AFIN D'AGRANDIR LA
ZONE 0244 À MÊME LA ZONE 0275 DE
MANIÈRE À INCLURE LE LOT 3 899 319
AU SECTEUR DE LA CATÉGORIE H.2-4

ATTENDU l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1);

À LA SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2008, LE CONSEIL DÉCRÈTE :

1. Le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) est modifié par l'agrandissement de la zone 0244 à même la zone 0275 de manière à inclure le lot 3 899 319 au secteur de la catégorie H.2-4 et, à cet effet, l'annexe A de ce règlement, intitulée « PLANS », est modifiée par :

- 1° le remplacement du plan intitulé « USAGES PRESCRITS » par le plan joint au présent règlement et intitulé « ANNEXE 1 – PLAN « USAGES PRESCRITS » »;
- 2° le remplacement du plan intitulé « LIMITES DE HAUTEUR » par le plan joint au présent règlement et intitulé « ANNEXE 2 – PLAN « LIMITES DE HAUTEUR » »;
- 3° le remplacement du plan intitulé « TAUX D'IMPLANTATION MAXIMUMS ET DENSITÉS MAXIMALES » par le plan joint au présent règlement et intitulé « ANNEXE 3 – PLAN « TAUX D'IMPLANTATION MAXIMUMS ET DENSITÉS MAXIMALES » »;
- 4° le remplacement du plan intitulé « ZONES » par le plan joint au présent règlement et intitulé « ANNEXE 4 – PLAN « ZONES » »;
- 5° le remplacement du plan intitulé « AIRES ET UNITÉS DE PAYSAGE » par le plan joint au présent règlement et intitulé « ANNEXE 5 – PLAN « AIRES ET UNITÉS DE PAYSAGE » ».

ANNEXE 1
PLAN « USAGES PRESCRITS »

ANNEXE 2
PLAN « LIMITES DE HAUTEUR »

ANNEXE 3
PLAN « TAUX D'IMPLANTATION MAXIMUMS ET DENSITÉS MAXIMALES »

ANNEXE 4
PLAN « ZONES »

ANNEXE 5
PLAN « AIRES ET UNITÉS DE PAYSAGE »

CERTIFICAT

DE LA PROCÉDURE D'ADOPTION

Avis de motion	5 novembre 2007
Résolution d'adoption	4 février 2008
Certificat de conformité	6 mars 2008
Publication complétée	14 mars 2008
Entrée en vigueur	6 mars 2008

La secrétaire d'arrondissement,


Joanne Skelling, avocate

La mairesse d'arrondissement,


Helen Fotopulos

